

Organisée par le Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières.
3 € les trois mètres (limité à 12 mètres) l'inscription payable uniquement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières non remboursable en cas de désistement.

AVEC PRIORITE AUX RIVERAINS : ceux-ci doivent s'inscrire avant le **15 AVRIL 2019.**

Emplacement voisins : s'inscrire en même temps, 2 inscriptions maximum, au-delà de 2 inscriptions attribution de 3 m par personne.

Il n'y aura aucune modification après l'inscription, le participant s'engage à respecter le règlement.

L'accueil des exposants se fera à partir de 6h. Prévenir en cas de désistement.

Après 9 h, votre emplacement sera considéré comme disponible et utilisable par un tiers.

BULLETIN D' INSCRIPTION

(doit être impérativement retourné dûment complété en mairie de Masnières dans la boîte du Syndicat d'Initiative, ou envoyer au 24 allée des tilleuls 59241 Masnières).

Mme-Melle-Mr (1) :

Adresse complète :

C.P : Ville : Tél :

Carte d'identité ou permis de conduire (joindre une photocopie obligatoire.

N° Délivré(e) le

Par la préfecture ou la Sous-Préfecture de

Pour les commerçants : à l'inscription joindre un extrait ou une photocopie du registre du commerce+une photocopie recto-verso de la carte du commerçant avec précision de la profession ambulante exercée (obligatoire)

EMPLACEMENT (1) 3 m 6 m 9 m 12 m

NATURE DES ARTICLES PROPOSES A LA VENTE (1)

Vêtements Livres, journaux Bibelots, articles ménagers

Meubles Autre (préciser)

En dehors des organisateurs, aucune buvette et aucune restauration ne seront autorisés sur la brocante. Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte.

LE Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières

(1) : cocher la case correspondante

Ne pas jeter sur le voie publique .

Pour tous renseignements : M. ROBERT Diego, Président « Art et la Masnières » 06/84/96 /97/73